

A Monsieur Fetis Conservateur
de la Bibliothèque et du Musée Royal
de Peinture à Bruxelles. —

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Cher Monsieur,

N^o 2715

Vous vous êtes dit: M^r Haro oublié, je
viens vous dire non; j'ai pu rassembler
ce que j'avais été heurux de vous offrir
c'est à dire presque tous mes catalogues et
c'est sur la peinture, vous recevrez tout
la semaine prochaine —

Maintenant sous le scellé du
Secret, je viens vous faire une grave
Confidence et j'espère être le premier
à vous annoncer une bonne nouvelle
pour votre musée —

Voici ce dont il s'agit :

mon ami, M^r Jules David, petit fils du
Grand David est mort il y a quelques
mois, j'ai été appelé à faire l'estimation

Ces tableaux des fins etc dépendant de sa
succession. — Jules David a legué
plusieurs oeuvres de son grand père au donve
à l'École des Beaux Arts et au Musée de
Bruxelles.

Voici le legs du musée royal de Bruxelles

- 1^o le fameux tableau La mort de Marat
marat expirant dans son bain.
n'a jamais pu me l'acquiescer etc etc —
- 2^o le tableau Hector mort, ou Andromaque
pleurant sur le corps d'Hector. — tableau
qui a valu à David d'être reçu Académicien
- 3^o le tableau Mars désarmé par
Vénus les grâces et les amours. — ce
tableau a été peint par David à
Bruxelles pendant son exil et
ces différents legs dont l'un est si important
pour l'histoire de l'art, prouvent un
sentiment de reconnaissance de l'accueil
si bienveillant fait à Bruxelles au grand David.
- 4^o Le portrait de Louis David par Navez

Vous voilà remercié cher Monsieur
Dites moi si avant ma lettre vous
savez quelque chose. —

1) si j'en'étais aussi occupé, j'aurais
été vous voir. Veuillez aussi me
donner des nouvelles de Mr Van Praet
on m'a appris qu'il était très souffrant
et j'ai consulté les meilleurs souffrants
de cet homme si distingué.

J'en suis encore quand! M^{me} David
(Jules) la veuve se décidera à la délivrance
des legs — le que j'esai, c'est que le Marat
en comédie comme l'œuvre picturale
la plus parfaite de David —

agréz mes meilleurs compliments et
ne manquay pas de venir me voir
ami que mes tableaux surtout
aux champs Elysee 80

Je suis affectueux, cher

Haro

Paris 26 Dec 1886

Extrait de Testament
de Louis David

9 - 7^e 1886

J'ai donné en testament
au Musée de Bruxelles et
souvenir de l'œuvre et
sympathique par mes
grands souvenirs
de ce lieu cette Ville

J'ai mis pour condition
expresse de ces legs
aux Musées de 1^{er} & 2^e de
Bruxelles 1^{er} & 2^e que les
dits Musées exposent les
dessins & objets legués
à Chacun d'eux

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 28 octobre 1893.

N^o 2207

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE :

Très urgent.

24/5

Messieurs,

Le Gouvernement est devenu propriétaire, par legs, de deux tableaux de Louis David, Marat expirant, et Mars et Vénus, et d'un portrait de Marat représentant Louis David. Ces tableaux sont à Paris, à la disposition du Gouvernement.

Un délégué de votre Collège, M. Van Noord, devrait se rendre à Paris, sans retard, afin de faire démonter / un des tableaux mesure 4 m¹/₂ sur 4 m¹/₂, emballer et expédier ces trois tableaux à l'adresse de votre collège.

M. Van Noord devra se mettre en rapport avec M. Bastien, Consul chancelier de la Légation de Belgique, qui a été chargé de prendre possession de ces œuvres d'art, au nom du Gouvernement. Il arrêtera, de concert avec M. Bastien, toutes les mesures nécessaires pour remplir

À la Commission directrice des Musées de peinture et de Sculpture del'Etat [Monsieur Steiner secrétaire].

Andromaque pleurant sur le corps d' Hector. -

La mission, et, entre autre, pour faire assurer contre tous risques, pendant leur transport, les œuvres de haute valeur qui sont aujourd'hui propriété de l'Etat belge. Les œuvres ont été évaluées à environ 150,000 francs. La Compagnie du Nord acceptera sans doute de faire cette assurance.

Son administration demandera au département des Finances l'autorisation de ne faire ouvrir les Caisse et vérifier leur contenu par la Douane, qu'au musée même, afin que tout danger de détérioration soit évité.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. B. de Smet

Bruxelles 31 8^e 1893

A Monsieur Van Meas
Secrétaire adjoint
des Musées Richelieu
et de Sculpture
Bruxelles

Monsieur l'honorable
Monsieur Van Meas
C'est à dire que, Confor-
mément aux intentions
de Monsieur le Ministre
de l'Intérieur et de
l'Instruction Publique,
Notre Collège vous envoie
de réquis afin d'aller
sans retard, à Paris, retirer
les tableaux dont
le gouvernement

est devenu propriétaire
par legs, à qui tout subsiste
sa disposition —
à savoir: deux ta-
bleaux de Louis David
« Mars expirant »
et « Mars Venus »
et d'un portrait
de M. de Nevez représenté
Louis David —

à vous mettre
à vous mettre en rapport avec M.
Bastin, Consul Chancelier
à la Légation de
Belgique, pour
arrêter, de concert avec
lui, toutes les mesures
nécessaires à l'accomplissement

Monsieur de V. de M. 11.34,
Notamment le démantèlement, l'emballage,
l'expédition des œuvres, et leur assurance
Contre tous risques
de transport —
Nevez Monsieur de
L'Assemblée
de la Cour
M. de V. de M. 11.34,
L'Assemblée
de la Cour

Paris le 6 J^u 1843

A Monsieur Bastin
Consul Chancelier
de la Légation de
Belgique Paris

Monsieur l'honneur
de votre bienveillance
qui le porteur de la
présent, M. L. Van
-Mous Secrétaire ad-
-joint des Musées
Royaux de peinture &
de sculpture, a été

délégué par le
Commissaire D'Artois,
Conférencier aux
intention de Monsieur
le Ministre de l'Inté-
rieur, ^{aux fins d'} pour aller reti-
rer, à Paris, les trois
tableaux dont le
gouvernement est
devenu propriétaire

de M^r Jacques David - par legs - à savoir:
- deux tableaux de
Louis David "Ma-
ritime expirant" et
"Mars & Venus"

puis encore, un
portrait de Napoléon
représentant Louis
David -

Pour vous en remercier
obligez, Monsieur
le Consul Chancelier,
de vouloir bien assister
Notre délégué dans
l'accomplissement
de sa mission, et
de lui fournir tous
les renseignements
et indications qui
pourraient lui être
utiles -

d'après l'expression
de nos remerciements
& l'assurance de
nos sentiments
très distingués

Le Secrétaire
H. H.

Very Very yours &

Le Président

John

Monsieur le Conservateur,
Je vous serais tout à fait reconnaissant de me faire savoir si je pourrais être autorisé à reproduire dans le Journal l'Humanité, le marais de Louis David que vous avez envoyé à l'exposition qui va s'ouvrir au Petit Palais.
En vous remerciant par avance de votre réponse, je vous prie d'agréer,

Monsieur le Conservateur, l'expression
de mes sentiments parfaitement
distingués

Léon Rosenthal

Prof. du Lycée Louis-le-Grand et
à l'École Normale Supérieure de Sèvres.

reçu le
14-4-13

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous faire
connaître que nous vous accordons bien volon-
ties l'autorisation de reproduire le tableau
de David "Marat" que nous avons envoyé à l'ex-
position David et ses élèves .

Nous vous demandons de déposer au secrétaria
des Musées n°9 rue du Musée 2 exemplaires de la
reproduction

Veuillez

RS

DON
M. DE LA FORT-CHASSAINE



À MARAT,
DAVID.

JAN - BRUX

REPRODUCTION D'UN ŒUVRE D'ART

Photo

Vigier

4 Place

Notre Dame

Garis

Paris - 28 Juin 1913
4 Place de Breteuil

entre les 306. 15

Monsieur

Je vous adresse les trois épreuves du cliché
que vous avez bien voulu m'autoriser à prendre
à l'Exposition "David et ses élèves" organisée
au Palais des Beaux Arts de la Ville de Paris,
l'après le tableau prêté par le Musée de
Bruxelles.

Avec mes remerciements, je vous prie, Monsieur,
d'agréer l'hommage de ma considération très
distinguée

J. P. Vigier

Bruxelles, le 13 novembre 1927

Monsieur le Ministre,

Mr. l'Administrateur Général de la Bibliothèque nationale a fait connaître à Mr. le Ministre de l'Instruction Publique de France, qu'en vue de l'Exposition annuelle qui sera organisée en janvier-février 1928, dans cet établissement, et consacrée à la Révolution française, il serait heureux d'obtenir le prêt, entre le 22 janvier et le 1er mars, du tableau de Louis David qui représente " La Mort de Marat " et que possède le Musée d'Art Ancien de Bruxelles.

Ce tableau serait placé au centre de la Galerie Mazarine.-

Monsieur l'Administrateur-Général de la Bibliothèque nationale considère que la présentation d'une oeuvre capitale de Louis David, qui se trouve hors de France constituerait un élément d'intérêt et de succès hors pair pour la manifestation artistique projetée.-

Si vous estimiez pouvoir accueillir cette demande, le Gouvernement Français prendrait à sa charge les frais de transport et d'assurances à l'aller comme au retour et toutes autres dépenses éventuelles. De plus, un service de garde avec chien, se tiendrait nuit et jour dans la Galerie et le Gardien serait pourvu d'un extincteur spécial dit "à mousse" pour éviter en cas d'accident toute détérioration.-

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître d'urgence la suite qui aura pu être réservée à cette demande.-

A Monsieur le Ministre
des Sciences et des Arts.-

Pour le Ministre :
Le Secrétaire Général,

Sé.

Bibliothèque Nationale

Paris le 27 décembre 1927.

COPIE.

Monsieur le Directeur général,

Je suis avisé par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ainsi que par M. l'Ambassadeur de France à Bruxelles que, sur l'avis favorable de M. Lambotte, Directeur général des Beaux-Arts, et grâce à votre obligeant appui, le Gouvernement Belge a décidé de nous prêter le tableau de Louis David "La Mort de Marat", pendant toute la durée de notre exposition "La Révolution française".

J'ai l'honneur de vous exprimer personnellement notre profonde gratitude pour un prêt qui nous est précieux entre tous et qui est une preuve nouvelle des sentiments de confraternelle sympathie qui unissent nos établissements.

Notre exposition ouvrira ses portes le 25 janvier et les fermera le 5 mars. Nous souhaiterions donc que le tableau de David nous fût expédié pour le 15 janvier au plus tard. Peut-être estimerez-vous que le meilleur moyen pour vous assurer toute garanties serait de vouloir bien faire procéder vous-même aux formalités d'emballage et d'expédition, puis de nous envoyer la facture que nous couvrirons immédiatement par un chèque.

Monsieur Van Puyvelde

J'ajoute que, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous contracterons une assurance de 1.500.000 francs, pour garantir le tableau contre tout risque. Vous n'aurez qu'à nous aviser, huit jours auparavant, de la date du départ.

Dans le cas où cette manière d'agir vous conviendrait, je vous serais extrêmement reconnaissant de vouloir bien me confirmer notre accord, étant entendu que, pour le renvoi du tableau, nous prodèderons dans des conditions identiques aux vôtres.

En ce qui concerne la surveillance du David durant l'exposition, je crois devoir vous indiquer que le jour, plusieurs agents de police et gardiens se trouveront dans la salle et que la nuit, un agent armé et accompagné d'un chien policier ne quittera pas la Galerie Mazarine où auront lieu, en outre, plusieurs rondes entre 18 heures et 7 heures du matin.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, avec mes nouveaux remerciements, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les plus dévoués.

L'Administrateur général,

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION

B.A.

e Section

N^o 1078

ANNEXES :

font
3

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous communiquer, pour avis, la copie ci-jointe d'une dépêche du 18 courant de Mr. le Ministre des Affaires Etrangères concernant le tableau intitulé " La Mort de Marat " par le peintre Louis David.

Le Gouvernement français sollicite le prêt de cette oeuvre pour la faire figurer à une exposition consacrée à la Révolution française et qui aura lieu à la bibliothèque nationale du 22 janvier au 1er mars 1928.-

Je vous prie de bien vouloir considérer cette affaire comme très urgente.-

Pour le Ministre :

Le Directeur Général,

F. Lambotte

A Monsieur le Conservateur en chef du Musée royal des Beaux Arts de Belgique.-

Bruxelles, le 5 décembre 1927.

1454

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre du 22 novembre, n° 178 Administration des Beaux-Arts, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je ne vois aucune objection à ce que vous prêtiez " Marat Assassiné " du peintre Louis David à l'exposition consacrée à la Révolution française qui sera organisée en janvier-février 1928 à la Bibliothèque Nationale à Paris.

Ce prêt s'expliquerait d'autant mieux que le Louvre a consenti, il y a deux ans, à nous prêter pour l'exposition David " Les Trois Dames de Gand " et " Portrait de l'acteur Wolf, dit Bernard ", deux tableaux fort importants dans l'œuvre du grand peintre français.

Notre tableau est une des œuvres les plus belles et les plus célèbres de David. Si le Ministre de l'Instruction Publique de France désire le voir figurer en si bonne place à l'exposition à la Bibliothèque Nationale, il sera disposé, je crois, à assurer le tableau au prix minimum d'un million et demi. D'ailleurs le Louvre avait

à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts

fait assurer " Les Trois Dames de Gand " pour Frs 200.000
et le " Portrait de l'acteur Wolf " pour Frs 50.000, au
moment où le franc belge avait une valeur plus élevée
que celle d'aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assu-
rance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en chef,

Bibliothèque Nationale

Paris, le 27 décembre 1927

Monsieur le Directeur général,

Je suis avisé par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ainsi que par M. l'Ambassadeur de France à Bruxelles que, sur l'avis favorable de M. LAMBOTTE, Directeur général des Beaux-Arts, et grâce à votre obligeant appui, le Gouvernement Belge a décidé de nous prêter le tableau de Louis David "La Mort de Marat", pendant toute la durée de notre exposition "la Révolution française".

J'ai l'honneur de vous exprimer personnellement notre profonde gratitude pour un prêt qui nous est précieux entre tous et qui est une preuve nouvelle des sentiments de confraternelle sympathie qui unissent nos établissements.

Notre exposition ouvrira ses portes le 25 Janvier et les fermera le 7 mars. Nous souhaiterions donc que le tableau de David nous fût expédié pour le 15 Janvier au plus tard. Peut-être estimerez-vous que le meilleur moyen pour vous assurer toutes garanties serait de vouloir bien faire procéder vous-même aux formalités d'emballage et d'expédition, puis de nous envoyer la facture que nous couvrirons immédiatement par un chèque.

Monsieur VAN PUYVELDE,
Directeur général des Musées royaux
à BRUXELLES

Bibliothèque Nationale

J'ajoute que, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous contracterons une assurance de I. 500.000 francs pour garantir le tableau contre tous risques. Vous n'aurez qu'à nous aviser, huit ^{jours} auparavant, de la date du départ.

Dans le cas où cette manière d'agir vous conviendrait, je vous serais extrêmement reconnaissant de vouloir bien me confirmer notre accord, étant entendu que, pour le renvoi du tableau, nous procéderons dans des conditions identiques aux vôtres.

En ce qui concerne la surveillance du David durant l'exposition, je crois devoir vous indiquer que le jour, plusieurs agents de police et gardiens se trouveront dans la salle et que la nuit, un agent armé et accompagné d'un chien policier ne quittera pas la Galerie Mazarine où auront lieu, en outre, plusieurs rondes entre 18 heures et 7 heures du matin.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, avec mes nouveaux remerciements, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les plus dévoués.

L'Administrateur général,

Robert Guichard

Bruxelles, le 4 janvier 1928.

Monsieur le Ministre,

Je reçois de mon Collègue de la Bibliothèque Nationale de Paris la lettre dont la copie est ci-jointe.

Il en appert que vous avez décidé de prêter " La Mort de Marat " de David à l'exposition " La Révolution Française " qui se tiendra sous peu à Paris.

Veuillez avoir la bonté, Monsieur le Ministre, pour la bonne marche de notre administration, de me faire connaître votre décision et de me donner l'autorisation de procéder à l'envoi de cette oeuvre à Paris. Je prendrai alors les mesures nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts

Bruxelles.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

^e Section

N^o 1078

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le 192.....
5 Janvier 1928
16, Boulevard de Waterloo
52 Boulevard du Regent

Monsieur le Conservateur en Chef

Comme suite à votre lettre du 4 Jan
vier courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que vous êtes au
torisé à prêter au gouvernement français le tableau " La mort de
Marat" par le peintre David, qui doit figurer à l'exposition de la
révolution française à Paris.

L'oeuvre sera assurée contre tout
risque pour la somme de un million et demi de francs belges.

Pour le Ministre
Le Directeur général

P. Lambotte

Monsieur le Conservateur en Chef du Musée royal des Beaux Arts
Bruxelles

Bruxelles, le 6 janvier 1928.

Mon cher Collègue,

En réponse à votre lettre du 27 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que c'est avec plaisir que nous vous enverrons notre tableau de Louis DAVOD " Marat Assassiné " pour figurer à l'exposition de la Révolution Française, que vous organisez à la Bibliothèque Nationale.

Selon votre désir, ce tableau vous sera expédié vers le 15 janvier, à vos risques et périls. Il devra, en effet, être assuré pour une valeur de 1.500.000 Francs belges. Suivant l'usage, cette assurance couvrira le tableau de clou à clou et contre tous risques. La police d'assurance doit nous parvenir avant le décrochage du tableau dans notre Musée.

A votre demande, nous nous chargeons volontiers de faire l'emballage de l'oeuvre et de procéder à son expédition. Nous vous adresserons la facture. Il est dans la tradition qu'un tableau d'une telle importance soit convoyé par un de nos agents et ce aux frais du Comité organisateur des expositions.

Veuillez nous confirmer notre accord afin que nous prenions sans tarder les dispositions voulues.

Agréé, je vous prie, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur l'Administrateur Général
de la Bibliothèque Nationale
Paris.

Bruxelles, le 6 janvier 1928.

Mon cher Collègue,

En réponse à votre lettre du 27 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que c'est avec plaisir que nous vous enverrons notre tableau de Louis DAVID " Marat Assassiné ", pour figurer à l'exposition de la Révolution Française, que vous organisez à la Bibliothèque Nationale.

Selon votre désir, ce tableau vous sera expédié vers le 15 janvier, à vos risques et périls. Il devra, en effet, être assuré pour une valeur de 1.500.000 francs belges. Suivant l'usage, cette assurance couvrira le tableau de clou à clou et contre tous risques. La police d'assurance doit nous parvenir avant le décrochage du tableau dans notre Musée.

A votre demande, nous nous chargeons volontiers de faire l'emballage de l'oeuvre et de procéder à son expédition. Nous vous adresserons la facture. Il est dans la tradition qu'un tableau d'une telle importance soit convoyé par un de nos agents, et ce aux frais du Comité organisateur des expositions.

à Monsieur l'Administrateur Général
de la Bibliothèque Nationale
Paris.

Veillez nous confirmer notre accord afin que nous prenions sans tarder les dispositions voulues.

Agréez, je vous prie, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

G. 1-28



BEAUX-ARTS, LETTRES
ET BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

CABINET
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Cher M. Laes

L'ambassade de France me fait
demander de donner les facilités
voulues pour l'envoi à Paris
de la mort de Marat. Il semble
qu'un malentendu se serait produit
à ce sujet avec M. Van Duyvelde qui
aurait répondu par téléphone que cela

ne le concerne pas ! ? Il y a une
décision du Ministre.

Je viens d'apprendre chez Sironi que le
Germans du C^{te} Minerbi va passer dans
une prochaine vente publique. Considérez donc
comme non avenue ma lettre vous
demandant ce tableau pour Madrid.

Très sincèrement à vous

P. Lambotte

Bibliothèque Nationale

L'Administrateur
général

Paris, le 7 Janvier 1928

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie de la lettre que j'ai écrite le 27 Décembre dernier à votre éminent Directeur.

Comme je n'ai point encore reçu de réponse et que notre Exposition ouvrira le 25 Janvier, je tiens à compléter la lettre en question par les renseignements suivants:

"Au cas où votre Conservation désirerait que le tableau de David fût accompagné à l'aller et au retour par un de vos collaborateurs ou un fonctionnaire que vous désigneriez nous sommes prêts, cela va sans dire, à vous donner satisfaction.

Je serais donc très heureux de recevoir de vous une nouvelle lettre et j'ajoute que j'en m'entendrai

Monsieur Laes
Directeur-adjoint
Musées Royaux de Bruxelles

Musées Nationaux

avec M. Henri Verne, Directeur des
Musées Nationaux pour que ce soit l'é-
quipe d'accrochage du Louvre, composée
de spécialistes, qui procède à la mise
en place et au décrochage du tableau.

En vous remerciant de tous les
soins que vous allez prendre, je vous
prie d'agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma haute considération
comme de mes sentiments les plus distingués

André Malraux

André Malraux

Bibliothèque Nationale

L'Administrateur
général

Paris, le 9 Janvier 1928

Mon cher Collègue,

Permettez-moi de vous dire toute notre reconnaissance pour le geste de bienveillante confraternité qui nous permettra de montrer aux visiteurs de notre Exposition le chef-d'oeuvre de David que vous voulez bien nous confier

Vous pouvez être tout à fait rassuré quant aux mesures qui seront prises pour la protection de ce tableau. Une surveillance est établie en permanence, même pendant la nuit, dans la Galerie Mazarine, pendant toute la durée de l'Exposition.

Conformément au désir que vous m'avez exprimé, une assurance spéciale sera contractée "clou à clou" et je compte vous en envoyer la police dans

Monsieur Van Puyvelde
Conservateur en chef des Musées Royaux à Bruxelles

Bibliothèque Nationale

Administration
Paris

deux ou trois jours.

Il est bien entendu que nous prendrons à notre charge, outre les frais d'emballage du tableau, les frais de voyage en première classe à l'aller et au retour du fonctionnaire du Musée Royal qui accompagnera le tableau.

Je vous prie d'agréer, mon cher Collègue, mes très vifs remerciements et l'expression de mes sentiments très distingués.

Alexandre Brasseur

Bruxelles, le 10 janvier 1928.

Reçu

Monsieur l'Administrateur Général,

En réponse à votre lettre du 7 courant, qui a dû croiser la nôtre du 6 courant, dont je vous adresse ci joint un duplicata, j'ai l'honneur de vous faire savoir que nous avons désigné notre ^{administrateur} ~~praticien~~, M. ^{Joseph Demuth} ~~Joseph Denys~~, pour accompagner le tableau de L. David " Marat Assassiné ", qui figurera dans l'exposition de la " Révolution Française " que vous organisez à la Bibliothèque Nationale.

Nous comptons pouvoir vous expédier ce tableau samedi prochain, 14 courant. Nous nous mettons en rapport avec les administrations intéressées. Nous vous fixerons bientôt définitivement à ce sujet.

Ainsi qu'il est dit dans notre lettre du 6 courant, la police d'assurance doit nous être remise avant le départ. Veuillez donc avoir l'obligeance de nous l'envoyer par retour du courrier, afin que le tableau puisse, comme nous l'espérons, vous parvenir samedi prochain, 14 courant.

Agréez, je vous prie, Monsieur l'Administrateur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur l'Administrateur Général
de la Bibliothèque Nationale
Paris.

Bruxelles, le 10 janvier 1928.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement a décidé de faire figurer à l'Exposition de la Révolution Française, qui s'ouvrira ce mois à la Bibliothèque Nationale à Paris, le tableau important de Louis David, appartenant à notre Musée " Marat Assassiné ".

Ce tableau sera envoyé à Paris le 14 courant et sera convoyé par notre Administrateur, Monsieur Gaston Demeter.

Je vous prie de nous procurer une pièce au nom de Monsieur Gaston Demeter par laquelle vous voudrez bien prier les autorités des chemins de fer et douanes belges de lui procurer toutes facilités utiles pour l'accomplissement de sa mission.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères

Bruxelles.

Bruxelles, le 10 janvier 1928.

Excellence,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que notre administrateur, Monsieur Gaston Demeter, est chargé de convoier le tableau de David " Marat Assassiné ", samedi prochain, 14 janvier, de Bruxelles à Paris.

Vous nous obligeriez beaucoup en voulant bien nous faire parvenir une lettre par laquelle vous demanderiez aux autorités des Chemins de Fer et des Douanes de France de procurer à Monsieur Demeter toutes facilités pour l'accomplissement de sa mission.

Comme vous le savez, ce tableau est destiné à figurer à l'Exposition de la Révolution Française, organisée par la Bibliothèque Nationale.

Nous comptons pouvoir espérer de votre bienveillance que vous voudrez bien avertir les douanes françaises de cet envoi.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

à Son Excellence Monsieur Herbette

Ambassadeur de France

rue Ducale, 65, Bruxelles.

10 Janvier 1928

Monsieur l'Administrateur Général.

En réponse à la lettre que vous avez adressée à M. le Conservateur en chef du Musée et relative au convoyage du tableau de David " Marat assassiné "; j'ai l'honneur de vous faire savoir que ~~sous avis contraire~~ je convoierai le tableau samedi prochain 14 et au train arrivant en gare à Paris à 13^h 10.

Puis-je vous demander de vouloir bien prévenir le service de la douane de la gare du Nord afin qu'il facilite le dédouanement de la caisse qui arrivera dans le fourgon du train de voyageurs *(en même temps par train)*

Veuillez aussi prendre vos dispositions pour que la maison Chenu ou le service de camionnage du Garde Meuble national soit à la gare pour conduire la caisse et son précieux contenu à la Bibliothèque Nationale.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre considération la plus distinguée

L'administrateur du Musée

A Monsieur l'Administrateur Général
de la Bibliothèque Nationale
à Paris.

M. J. Cougny de votre poste d'arriver au cabinet
votre voyage serait retardé par le service de la poste
à nouveau

AMBASSADE DE FRANCE
EN BELGIQUE

BRUXELLES, LE

L'Ambassadeur de France prie Messieurs les Officiers des Douanes de vouloir bien accorder à M. DEMETER toutes les facilités compatibles avec les règlements dans l'accomplissement de la mission dont il est chargé.

M. DEMETER doit convoier le tableau: "La mort de Marat", prêté par le Gouvernement belge au Gouvernement français pour l'Exposition de la Revolution Française, qui doit se tenir à la Bibliothèque Nationale./.

Bruxelles, le 10 Janvier 1928.

Aurieu Kerbelle



RECEVU
LE 10 JANVIER 1928
DIRECTION DES DOUANES

11 janvier 1928

Cher Monsieur Callias

J'ai le plaisir de vous faire savoir que j'arriverai à Paris samedi prochain 14 et au train de 13 heures ,convoyant un tableau qui se trouvera dans le fourgon des bagages. Ce tableau est destiné à figurer à l'Exposition de la Révolution française organisée à la Bibliothèque Nationale.

Voulez vous bien ,avec votre obligeance si grande , faciliter le déchargement de la dite caisse.

Je crois savoir que l'administrateur général de la Bibliothèque Nationale aura prévenu M.le Directeur de la douane à la gare du Nord pour obtenir le dédouanement rapide du précieux colis.

Croyez, cher Monsieur Callias, à mes sentiments les plus dévoués et distingués

votre

A Monsieur Callias
Contrôleur général
du Secrétariat général des Chemins de fer du Nord.
Gare du Nord à Paris.

10 Janvier 1928

Monsieur l'Administrateur Général.

En réponse à la lettre que vous avez adressée à M. le Conservateur en chef du Musée et relative au convoyage du tableau de David " Marat assassiné "; j'ai l'honneur de vous faire savoir que ~~sauf avis contraire~~ je convoierai le tableau samedi prochain 14 et au train arrivant en gare à Paris à 13^h 01.

Puis-je vous demander de vouloir bien prévenir le service de la douane de la gare du Nord afin qu'il facilite le dédouanement de la caisse qui arrivera dans le fourgon du train de voyageurs *(en main levée par moi)*

Veuillez aussi prendre vos dispositions pour que la maison Chenu ou le service de camionnage du Garde Meuble national soit à la gare pour conduire la caisse et son précieux contenu à la Bibliothèque Nationale.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre considération la plus distinguée

L'administrateur du Musée

A Monsieur l'Administrateur Général
de la Bibliothèque Nationale
à Paris.

M. J. Couzy de suite poste d'arriver et cabrer
sans voyage sans retard à verser = fin
à nouveau

Bibliothèque Nationale

Paris le 11 janvier 1928

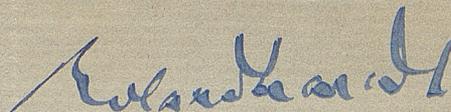
Monsieur le Conservateur en chef et cher collègue,

J'ai bien
reçu votre lettre du 10 janvier et je compte vous adresser
un exemplaire de la police d'assurance demain jeudi, sinon
vendredi matin, car je dois la signer ce soir.

Nous serons extrêmement heureux d'accueillir votre
administrateur M. Demeter et je vous remercie, une fois encore,
de nous prêter le tableau de David qui figurera en place
d'honneur dans notre Exposition.

Agréé, je vous prie, Monsieur le Conservateur en
chef et cher collègue, l'assurance de ma considération la
plus distinguée

L'Administrateur général,



Monsieur Van Puyvelde
Conservateur en chef du Musée Royal des Beaux-Arts
de Belgique.

ADMINISTRATION
DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES
BEHEER VAN TELEGRAFEN EN TELEFONEN

ARRIVEE
BRUXELLES CENTRAL
T 12 I 1923 T
BRUSSEL CENTRAAL

à h.
te u.

Voor de
TÉLÉGRAMME



TELEGRAM

P

VAN PUYVELDE
MUSÉE ROYAL BRUXELLES BGG

Musée Musée

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1^{er} mars 1851, art. 6).

Luidens art. 6 van de wet van 1 Maart 1851, is de Staat niet aansprakelijk voor de dienst van de particuliere telegrammen.

Indications de service les plus usitées inscrites éventuellement en tête de l'adresse, en toutes lettres ou en abrégé :
Meest voorkomende dienaarwijzingen die, desgevallend, voluit of verkort bovenaan het adres worden geschreven :

D } Télég. urgent
{ Dringena teleg.

RP } Réponse payée
{ Antwoord betaald

XP } Exprès payé
{ Bode betaald

PC } Télég. avec accusé de réception télégraphique
{ Teleg. met kennisgeving van ontvangst telegraaf

PCP } Télég. avec accusé de réception postal
{ Teleg. met kennisgeving van ontvangst post

597 PARIS 5249 35. 12 12 H 50 =

N

= POLICE ASSURANCE PRETE MAIS VOUS SERAI
RECONNAISSANT TELEGRAPHIER POUR CE SOIR SI TABLEAU
EST SOUS VERRE ET POURRAIT ETRE TRANSPORTE DANS
COMPARTIMENT RESERVE A NOS FRAIS SALUTATIONS
= BIBLIOTHEQUE NATIONALE

J'ai répondu à ces Messieurs par télex
comme j'ai écrit par lettre. samedi matin
avec le bulletin d'avis de pourgers !
12-1-28

Série (Rechts) G, no 7. - Lot 4, Bon 144-1923. - G. P. N.

Bibliothèque Nationale

Paris le 12 janvier 1928

Monsieur le Conservateur en chef et cher collègue,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint les deux polices d'assurance relatives au tableau de David que vous voulez bien mettre à notre disposition pour la durée de l'Exposition.

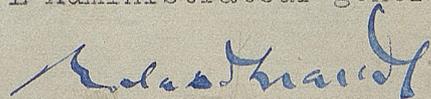
Comme vous le verrez deux compagnies se sont partagées les risques du contrat, je n'y vois d'ailleurs, pour ma part, qu'une garantie supplémentaire.

Conformément au désir exprimé par M. Demetter, une voiture de la maison Chenu se trouvera à l'arrivée du train à la gare du Nord.

Je fais immédiatement les démarches nécessaires auprès de l'Administration des Douanes, pour éviter toutes les difficultés à l'arrivée du tableau qui sera déballé en présence de M. Demetter, Samedi dans l'après-midi.

En vous remerciant une fois encore, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conservateur en chef et cher collègue, l'expression de mes sentiments très distingués.

L'Administrateur général,



Monsieur Van Puyvelde, Conservateur en chef
du Musée Royal de Belgique

Police N° **58.041**

Assuré : **La Bibliothèque Nationale**

L'UNION

Compagnie Française d'Assurances

Prime : **1727.75**

Échéance : **- -**

CONTRE LE VOL ET LES ACCIDENTS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE DIX MILLIONS (UN QUART VERSÉ)
(Fondée en 1909)

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter du 29 Septembre 1909.

SIÈGE SOCIAL : 9, Place Vendôme, PARIS



OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE :

Assurances contre le Vol, les Accidents, la Grêle, la Mortalité du Bétail, le Bris des Glaces et les Dégâts des Eaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION & DIRECTION

MM.

S. DERVILLÉ, G. O *, Président de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, Régent de la Banque de France, Vice-Président de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez, ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine, *Président*.

A. MIRABAUD, * de la Maison MIRABAUD et C^o, banquiers, Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et de la Compagnie Algérienne, *Vice-Président*.

R. DELAUNAY BELLEVILLE, O. *, Président du Conseil d'Administration de la Société anonyme des Etablissements DELAUNAY BELLEVILLE, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

MM.

R. JAMESON, *, de la Maison HOTTINGUER et C^o, banquiers, Administrateur du Comptoir National d'Escompte de Paris.

J. MALLET, de la Maison MALLET frères et C^o, banquiers.

MONTFERRAND (Marquis de) *, ancien Inspecteur des Finances, ancien Directeur de l'Union-Vie.

J. DE NEUFLIZE, de la Maison DE NEUFLIZE et C^o, banquiers.

A. THURNEYSSSEN, *, Président de la Banque Transatlantique, Vice-Président de la Société des Voies Ferrées des Landes.

F. VERNES, *, de la Maison VERNES et C^o, banquiers, Régent de la Banque de France, Administrateur de la Compagnie du Chemin de fer du Nord et de la Banque Impériale Ottomane.

A. POTTIER, DIRECTEUR,

A. VINCENT, DIRECTEUR-ADJOINT.

P. CHARIOT, SOUS-DIRECTEUR.

POLICE

CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER .- L'assurance couvre les objets désignés dans la présente police contre tous les risques de perte, avarie ou détériorations de quelque nature qu'ils puissent être, tant pendant leur transport de l'établissement de l'Assuré jusqu'à l'emplacement que ces objets doivent occuper à l'Exposition de **la Salle MAZARINE à PARIS -**

et retour au même point que pendant leur séjour à l'Exposition, de telle sorte qu'ils ne cessent pas un instant d'être couverts, depuis le moment de leur départ de l'établissement de l'Assuré ou de leur prise en charge par les emballeurs et transporteurs jusqu'à leur retour au même point (séjour chez l'emballeur ou autre personne chargée de l'expédition compris).

ARTICLE 2 .- L'Assuré s'oblige à prendre toutes les précautions usuelles en raison de la nature des objets assurés, tant pour leur expédition à l'aller et au retour, que pendant leur séjour à l'Exposition.

7 y compris les risques d'incendie

Coût de la Police
5 fr.

ASSURANCE
M. BRAUNSTEIN
18, Rue Guersant - 17
Téléph. : Galvani 64-54
R. O., Seine N° 830.812

ARTICLE 3 .- Les marchandises consistant en joaillerie, bijouterie, pierres précieuses, perles fines et autres marchandises de grande valeur sous un petit volume ne seront garanties, pendant le délai qui s'écoule entre leur arrivée et l'ouverture de l'Exposition, entre la fermeture de l'Exposition et leur départ et (sauf convention contraire et majoration de la prime) pendant les jours et heures de fermeture de la dite Exposition, que si elles sont enfermées en coffre-fort de bonne marque réputé incombustible.

Pendant les jours et heures d'ouverture de l'Exposition, lesdites marchandises doivent être enfermées en vitrine; elles ne seront garanties contre le Vol que s'il y a bris, effraction ou crochetage de la vitrine.

ARTICLE 4 .- Sont toutefois exclus de la garantie de la Compagnie:

a) Les dommages survenus, en temps de guerre étrangère ou civile, d'insurrection, de complot, d'émeute ou de soulèvement populaire;

b) Les dommages survenus, soit au cours d'un tremblement de terre, d'une éruption volcanique ou d'une inondation, soit consécutivement;

c) Les risques d'incendie, d'explosions et de chute de la foudre pendant le séjour des objets dans les locaux de l'Exposition (sauf convention contraire et majoration de la prime);

d) Les pertes provenant de confiscation ou mise sous séquestre pour quelque cause que ce soit, ainsi que les conséquences des contraventions des douanes et autres;

e) Les Vols et Détournements commis par les représentants ou employés de l'assuré ou par toute personne chargée par lui de la garde ou de la surveillance des objets assurés;

f) Les dégâts provenant d'un vice propre aux objets assurés, l'usure et la détérioration lente, ainsi que les dégâts causés par les mites ou autres parasites aux tapisseries, tentures et étoffes;

g) Les risques de casse, en cours de transport, sur porcelaines, faïences, céramiques, grès, cristaux, verreries, terres cuites, plâtres, marbres, albâtres, cires, glaces, vitrines et tableaux sous verre (sauf convention contraire et majoration de la prime en ce qui concerne ces objets).

ARTICLE 5 .- Les déclarations de sinistres devront être faites au siège de la Compagnie à PARIS, dans les quatre jours à compter du jour où l'Assuré en aura eu connaissance.

Les dommages sont réglés de gré à gré ou évalués contradictoirement par deux experts nommés, l'un par la Compagnie, l'autre par l'Assuré. Les experts ne sont pas d'accord pour l'évaluation des dommages ils s'adjoindront un tiers expert pour les départager.

ARTICLE 6 .- Par le seul fait de la présente police, la Compagnie "L'UNION" est cessionnaire de tous les droits, recours et actions de l'Assuré contre toute personne responsable du sinistre. L'Assuré sera tenu, s'il en est requis, de réitérer cette cession par acte séparé.

ARTICLE 7 .- La Compagnie renonce à tous recours qu'elle serait en droit d'exercer contre les organisateurs de l'Exposition et leurs préposés, le cas de malveillance excepté.

ARTICLE 8 .- L'assurance est consentie pour la durée officielle de l'Exposition, plus les délais nécessaires pour le transport des objets à l'aller et au retour, sans que ces délais puissent excéder **12 JOURS**, tant à l'aller qu'au retour.

CONDITIONS PARTICULIERES

Aux conditions générales qui précèdent et à celles Particulières qui suivent, la Compagnie "L'UNION" assure:

à **La BIBLIOTHEQUE NATIONALE - représentée par son Administrateur Général** demeurant à

agissant **pour son compte**

la somme de **contre tous risques de transports de BRUXELLES à PARIS,**

sur **le séjour à PARIS, et de transport de PARIS à BRUXELLES**

le tableau ci-après, destiné à figurer à l'Exposition qui se tiendra dans la Salle MAZARINE à la BIBLIOTHEQUE NATIONALE, (JANVIER-FEVRIER-MARS 1928) -
Il est entendu que la garantie s'exercera sur le tableau depuis la dépose de son clou au Musée Royal de Belgique à BRUXELLES jusqu'à sa remise en place au retour de PARIS, qu'il sera accompagné à l'aller comme au retour pendant le transport par un fonctionnaire du Musée.

Par dérogation aux Conditions Générales ci-dessus, l'assurance sera étendue aux détériorations, vol et dégâts commis par le personnel chargé de la garde, ou tout autre préposé de la BIBLIOTHEQUE, ainsi qu'aux risques d'incendie

Il est convenu que le paragraphe "C" de l'article 4, est annulé

DESIGNATION de l'OBJET

- UN MILLION SOIXANTE DEUX MILLE FRANCS - sur un tableau de DAVID (non sous verre) " MARAT assassiné "

qui sont ou seront exposés et moitié par la MINERVE, les Compagnies étant tenues au prorata de leurs souscriptions respectives, soit pour

" L'UNION " **531.000 Fra.**

L'assurance est faite pour une durée de **DEUX MOIS, à compter du DOUZE JANVIER MIL NEUF CENT VINGT HUIT, soit jusqu'au DOUZE MARS MIL NEUF CENT VINGT HUIT**

L'Assurée déclare agir tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra

Le point de départ et de retour des objets assurés est l'établissement de l'Assuré à le Musée ROYAL de BELGIQUE à BRUXELLES

la SOCIÉTÉ NATIONALE - ...

pour son compte

contre son compte

le 15/01/1928

au profit de la Société Nationale

fait double à P.A.R.I.S., le Onze Janvier Mil neuf cent vingt huit

L'Assuré :

Pour la Compagnie

Le/Directeur :

Recu

Eugène Grand

[Signature]

Décompte de la Prime	
Prime nette.....	1725.75
Frais d'administration..	2.00
Total	1727.75
Droits Vol 3,82%.....	45.75
Droits) Timbre 0,204 %/°P08.45	
Incendie(Enregistrement	
13,20 %	70.10
Ensemble	1952.05
Coût de police	5.00
Timbre quittance	1.00
Prime au comptant ...	1958.05

MODÈLE G

POLICE N° 21.068

LA MINERVE

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES

Société Anonyme au Capital de 3.000.000 (3/8 versés)

SIÈGE SOCIAL :

37, Rue Vivienne - PARIS

Adresse télégraphique : ASSUMINERVE-PARIS

Téléphones { Louvre 20-98
Central 5-71

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Robert Le BRET, *Président.*Vicomte Charles DU PELOUX, Administrateur de la Banque Nationale de Crédit et de la Confiance-Incendie, *Vice-Président.*

Jacques BALSAN, Président de la Société Anonyme des Établissements BALSAN.

MM. Fernand DE CARRÈRE, Président de la Confiance-Incendie, Administrateur de la Société Française des Métaux.

Léon GILBERT, Administrateur de la Confiance-Incendie.

Commissaires des Comptes : MM. Pierre CHAVANES et Jacques BOURCERET.

Directeur Général : M. Marcel BÉRAUD-VILLARS.

Directeurs : MM. Joseph WILHELM (Branche Vol et Branche Réassurances).

Joseph DELALANDE

Jean BÉRAUD-VILLARS

(Branche Transports).

BRANCHE VOL & DÉTOURNEMENTS

Assurance - Expositions

Assuré : LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,
représentée par son Administrateur Général,
Adresse : ..

Effet de la Police : 12 Janvier 1928,

Expiration de la Police : 12 Mars 1928,

Somme assurée : 750.000 francs belges.

Prime nette : frs 2.437.50.

MINIMUM DE PRIME : 10 Francs

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA POLICE

ARTICLE PREMIER. — La présente police a pour but de garantir l'assuré :

1° Contre toute perte ou détérioration des objets appartenant à l'assuré ou à lui confiés, destinés à figurer dans une Exposition publique ou particulière ou y ayant figuré, au cours des transports d'aller et retour entre les magasins de l'assuré et l'emplacement que ces objets doivent occuper ou ont occupé dans l'Exposition ;

2° Contre toute perte ou détérioration des mêmes objets, pendant le cours de l'Exposition.

Cette garantie s'applique aux conséquences de tous événements dus à la force majeure ou imputables à la faute de tiers (risques de transport en général, incendie, vol, dégâts des eaux, etc.).

ART. 2. — En ce qui concerne les bijoux et pierres précieuses, la Compagnie ne les assure, pendant le délai qui s'écoule entre l'arrivée de ces marchandises dans la ville où se tient l'Exposition, soit avant l'ouverture, soit après la fermeture de ladite Exposition, et pendant les jours et heures de fermeture de ladite Exposition, que s'ils sont enfermés dans des coffres-forts ;

Pendant les jours et heures d'ouverture de l'Exposition, lesdits objets, ainsi que les fourrures, vraies dentelles, pièces d'orfèvrerie, objets d'art de petit volume et autres marchandises analogues, doivent être enfermés dans des vitrines solides, munies de glaces épaisses, et fermant par des serrures de sûreté à gorges ;

Ces objets ne sont assurés contre le vol que s'il y a bris, effraction ou crochetage des vitrines ou des coffres.

Le délai maximum pendant lequel la Compagnie accepte de couvrir les marchandises dans la ville où se tient l'Exposition, soit avant l'ouverture, soit après la fermeture de ladite Exposition, est fixé à 8 jours pour les objets visés au premier alinéa du présent article, à un mois pour toutes autres marchandises.

Les marchandises arrivées avant que leur mise en place définitive puisse être effectuée, pour quelque cause que ce soit, doivent être laissées en caisse, et ces caisses conservées dans des locaux parfaitement clos et couverts.

Après la clôture de l'Exposition, les marchandises qu'on ne gardera pas provisoirement en coffres seront remises en caisses dans le plus bref délai possible, ces caisses devant être conservées comme il est dit ci-dessus jusqu'à leur prise en charge par les transporteurs chargés de leur réexpédition.

ART. 3. — La Compagnie ne répond pas de la faute lourde ou intentionnelle de l'assuré ou de ses représentants, lesquels ont l'obligation stricte d'agir en toutes circonstances comme s'ils n'étaient pas assurés, et de prévenir la Compagnie d'Assurances toutes les fois que, pour quelque cause que ce soit, les risques de perte ou de détérioration se trouveront aggravés.

La Compagnie peut toujours exiger les mesures de protection supplémentaires qui lui paraissent utiles.

ART. 4. — Sauf consentement formel de la Compagnie et paiement d'une surprime, il est interdit à l'assuré d'accepter des entrepreneurs de transports ou transporteurs quelconques des conditions ayant pour conséquence de réduire ou de supprimer la responsabilité ordinaire desdits transporteurs.

ART. 5. — La Compagnie ne répond pas :

1° Des risques de tremblement de terre ou d'inondation, de quelque nature qu'ils soient ;

2° Des dommages dus au vice propre ou au mauvais emballage ;

3° Des conséquences de contraventions de douane ou autres ;

4° Des confiscations ou mises sous séquestre ;

5° Des risques de guerre civile ou étrangère, d'émeute ou d'insurrection, de mouvement populaire ou de grève ;

6° Des vols et détournements commis par les représentants ou employés de l'assuré, ou par toutes personnes chargées par lui de la garde ou surveillance des objets exposés ;

7° Des risques de casse pour les marchandises dites sujettes à casse (verres, cristaux, porcelaines, faïences, marbres, terres cuites, céramiques, albâtres, grès, plâtres, fontes, tableaux sous verre, vitrines, etc.), sauf stipulation spéciale et paiement d'une surprime.

La surprime de casse doit être payée non seulement sur les objets matériellement sujets à casse, mais aussi sur les marchandises pour lesquelles la casse de ces objets peut être une cause directe ou indirecte de perte ou de détérioration.

ART. 6. — La prime est payable comptant et d'avance, l'effet de la police ne pouvant, sauf clause contraire, commencer qu'après le paiement de ladite prime et des frais.

ART. 7. — En cas de sinistre, l'assuré ou son représentant doit immédiatement, à peine de déchéance :

1° Prendre toutes mesures pour assurer la conservation des objets ayant échappé totalement ou partiellement au sinistre et faciliter, en cas de vol, la recherche des voleurs ou des objets volés ;

2° Adresser, en cas de vol, une plainte à l'autorité judiciaire locale ;

3° Prévenir la Compagnie d'Assurances par télégramme, si le dommage ou la perte paraît devoir atteindre 5.000 francs, en tout cas, par lettre recommandée à laquelle doit être jointe une copie de la plainte déposée ;

4° Prendre toutes mesures que de droit pour assurer la conservation du recours contre les tiers, transporteurs, entrepreneurs ou autres, dont la responsabilité pourrait éventuellement être mise en cause.

Il est tenu ensuite de se conformer strictement aux instructions qui lui sont données par la Compagnie ou ses représentants, tant pour les recours à exercer par lui que pour toutes autres mesures.

ART. 8. — Les pertes ou dommages subis sont remboursés intégralement, sur la base du prix de revient, dans la limite des sommes assurées, à moins qu'au moment du sinistre la valeur effective des objets exposés ne soit reconnue supérieure de plus de 20 % à la valeur déclarée : en ce cas, il y a lieu à application de la règle proportionnelle.

ART. 9. — Les objets volés ou perdus qui viennent à être retrouvés avant le paiement de l'indemnité doivent être repris par l'assuré, sauf à évaluer leur détérioration éventuelle.

ART. 10. — Par le seul fait du paiement de l'indemnité, la Compagnie est subrogée aux droits de l'assuré contre les tiers éventuellement responsables.

L'assuré est tenu, s'il en est requis, de réitérer cette subrogation, sous la forme que la Compagnie jugera bon de lui demander.

Il est également tenu, en tout état de cause, de donner à la Compagnie, si elle le requiert, tous pouvoirs en vue de lui permettre d'exercer, sous le nom de l'assuré, tous recours et actions contre les tiers ; la Compagnie a seule le droit de transiger avec les tiers.

ART. 11. — La somme assurée est la limite de la responsabilité de la Compagnie dont, en cas de sinistre, la garantie est réduite du montant de la réclamation ou, après règlement, du montant de l'indemnité stre.

ART. 12. — Toutes actions résultant du présent contrat sont prescrites par six mois à dater du jour du sinistre.

ART. 13. — L'assurance est faite pour la durée de l'Exposition, plus le délai nécessaire pour l'aller et le retour, sans qu'il soit dérogé aux dispositions de l'article 2 ci-dessus.

Néanmoins la Compagnie se réserve le droit, dans les quinze jours qui suivent toute déclaration de sinistre, de résilier la police par simple lettre recommandée.

ART. 14. — En cas de contestation soulevée par l'application du présent contrat, la Compagnie reconnaît la compétence du Tribunal de l'assuré, à condition, cependant, que le domicile de l'assuré se trouve en France.

ART. 15. — Nulle police n'est valable si elle n'est revêtue de la signature du Directeur Général, ou du Directeur ou Sous-Directeur de la Branche, ou de la personne par eux spécialement déléguée à cet effet.

ART. 16. — Toute réticence, dissimulation, exagération, fausse déclaration ou omission pouvant avoir pour but ou pour résultat de tromper l'assureur sur la gravité ou l'importance du risque, sur les causes et conséquences d'un sinistre et le sauvetage éventuel entraînent pour l'assuré la déchéance du bénéfice de la présente police.

Conditions Particulières

Aux Conditions Générales ci-dessus, la présente police couvre contre tous risques de transport de BRUXELLES à PARIS, de séjour à PARIS, et de transport de PARIS à BRUXELLES, le tableau ci-après, destiné à figurer à l'Exposition qui se tiendra dans la Salle Mazarine à la Bibliothèque Nationale, Janvier-Février-Mars 1928.

Il est entendu que la garantie s'exercera sur le tableau depuis la dépose de son clou au Musée Royal de Belgique à BRUXELLES jusqu'à sa remise en place au retour de PARIS, qu'il sera accompagné à l'aller comme au retour pendant le transport par un fonctionnaire du Musée.

Par dérogation aux Conditions Générales ci-dessus, l'assurance sera étendue aux détériorations, vol et dégâts commis par le personnel chargé de la garde.

La police prendra effet le 12 Janvier et expirera le douze Mars 1928.

~~Les dispositions des articles 29 et 32 du décret du 8 Mars 1928 sont applicables à la présente police, et, en tant que de besoin, substituées aux clauses et conditions correspondantes de ladite police, en ce que celles-ci peuvent avoir de contraire ou de différent. —~~
+ ou tout autre préposé de la Bibliothèque.

[Signature]

Désignation des Objets assurés	VALEURS TOTALES DÉCLARÉES et ASSURÉES	PRIMES	
		TAUX p' 1000	PRIME NETTE
Un tableau de DAVID (non sous verre) "Marat assassiné", Valeur agréée : UN MILLION CINQ CENT MILLE Francs belges	1.500.000	3.25	4.875.,,
dont moitié assurée par l'UNION, et moitié par LA MINERVE, les Cies étant tenues au prorata de leurs souscriptions respectives, soit, pour LA MINERVE : SEPT CENT CINQUANTE MILLE Frs belges	750.000	3.25	2.437.50
Le franc belge étant pris, pour le calcul des primes et des taxes au change de 0.708, il en résulte que le capital assuré par LA MINERVE correspond à CINQ CENT TRENTÉ & UN MILLE Francs français, et sa prime nette est, pour sa part, de :			1.725.75
Taxe pour frais de gestion (10 %)			
Total de la prime nette			1.725,75
Frais de Répertoire		2 frs	0.500
Timbre de Quittance			1.,,
DROITS	a) Incendie. } b) autres risques }	Taxe au profit des sapeurs-pompiers (0,006 par 1000 francs assurés) sur	3.83
		Droit d'Enregistrement (11,2% de la prime incendie majorée du répertoire et de la taxe des pompiers) soit sur	18.30
		Droit de Timbre (0,14 par 1000 francs assurés) sur	104.08
		Droit d'Enregistrement (2,25% de la prime) soit sur	43.02
		Droit de Timbre (0,80 % de la prime) soit sur	17.85
Coût de Police		5 frs	2.500
Montant de la Prime et des frais (à payer à la signature de la Police)			1.920.85

Fait en double, à P A R I S , le II Janvier 1928,

Pour prendre effet le douze Janvier mil neuf cent vingt huit, à midi.

L'ASSURÉ,

[Signature]

LE DIRECTEUR

[Signature]

Bruxelles, le 14 janvier 1928.

Monsieur l'Administrateur Général et cher Collèg

Ce matin même, Monsieur Demeter, notre Administrateur, est parti avec le tableau de David. Il m'a téléphoné de la gare que tout était bien en ordre.

Avant que vous n'ayez reçu cette lettre, le tableau sera déjà à sa place.

Je viens de recevoir les deux polices d'assurance concernant ce tableau, pour lesquelles je vous remercie.

Vous me feriez grand plaisir en m'annonçant à temps la fermeture de l'exposition et la date à laquelle vous aimeriez qu'on vienne reprendre le tableau.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Général et cher Collègue, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur l'Administrateur Général de la Bibliothèque Nationale

Paris.
.....

De plus, nous constituons au Musée de Bruxelles, des dossiers par artistes, avec des références bibliographiques; nous y ajoutons des reproductions parues dans des catalogues (de ventes et d'expositions) quand nous les possédons en triple.

Vous parlez dans votre lettre des photographies éditées par H. Becker et Demeter et des collections formées par H. Van Overloop.

Voici à ce sujet quelques indications:

Nos archives contiennent des photographies de la Maison Becker; celui-ci n'a malheureusement pas dressé de liste de ses clichés.

H. Demeter ne possède de ses clichés qu'un catalogue "unique". Mais nous savons que les clichés sont au nombre de 800 environ (format 24 x 30) et qu'ils se rapportent aux Musées Ancien et Moderne de Bruxelles, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, à la Collection d'Arenberg, à l'Exposition Van Dyck (Anvers), à l'église de Grimberghe (Architecture, Sculpture), au Musée et à des églises d'Anvers, au Musée et à l'Hôpital St. Jean de Bruges et à des monuments de Bruxelles.

H. Van Overloop a beaucoup travaillé aux Musées du Cinquantième en vue de la constitution d'archives photographiques mais nous ignorons l'état de ses collections. H. Van Overloop est venu de nombreuses fois à notre Musée pour consulter nos collections et établir des fiches d'après nos documents.

La Commission Royale des Monuments cherche à établir un inventaire des œuvres d'art en Belgique, avec des documents photographiques à l'appui.

Savoie, Murat Assassiné

~~La Vie~~
Reproduit dans

La Renaiss. de l'art p.

fevr. 1928



BEAUX-ARTS, LETTRES
ET BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
CABINET
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Bruxelles, le 1er Mars 1928.

Cher Monsieur Demeter,

Je rentre de voyage et m'empresse de vous renvoyer, aux fins de liquidation, l'état ci-annexé.

M. Roland Marcel, Directeur de la Bibliothèque Nationale à Paris, m'a dit que l'exposition de la Révolution française sera clôturée dimanche prochain, 4 mars, et que le Conservateur du Musée de Bruxelles sera invité à faire retirer la peinture de David : "Marat assassiné", dans les mêmes conditions qui ont été stipulées pour son envoi. - Je suppose que c'est vous qui ramènerez cette oeuvre d'art.

M. Masson, Conservateur en Chef du Musée du Luxembourg m'a remis une petite somme en francs français qui vous est destinée, en payement des photographies d'oeuvres de de Braekeleer que vous lui avez fait parvenir. Je vous la ferai remettre au Musée, à l'occasion.

Veuillez agréer, cher Monsieur Demeter, l'expression de mes sentiments très distingués.

A Monsieur Demeter,
Comptable au Musée Royal
des Beaux-Arts.

Bruxelles, le 3 mars 1928.

Monsieur le Directeur,

Monsieur Lambotte, Directeur Général de l'Administration des Beaux-Arts, m'informe de ce que l'Exposition de la Révolution Française sera clôturée le dimanche 4 mars.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur Demeter se rendra à Paris la semaine prochaine. Je vous aviserai télégraphiquement du jour de son arrivée. Voulez-vous avoir l'obligeance de faire les formalités nécessaires pour le retour du tableau de David.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Roland Marcel

Directeur de la Bibliothèque Nationale

Paris.

Bruxelles, le 6 mars 1928.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que notre tableau " Marat Assassiné " de David, qui a figuré à l'Exposition de la Révolution Française, à Paris, rentrera à Bruxelles vendredi par le train quittant Paris-Nord à 1 heure de l'après midi. Il sera convoyé par notre comptable, Monsieur Demeter.

Nous nous permettons de vous demander de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour faciliter le dédouanement à l'arrivée du tableau à la Gare du Midi.

Avec nos remerciements veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Lebon

Directeur du Service des Douanes

Ministère des M

Bruxelles, le 10 mars 1928.

Mon cher Collègue,

Le tableau de David " Marat Assassiné " nous es
revenu en bon état et je vous remercie des soins que vous
avez bien voulu lui donner et de la façon dont vous vous
êtes acquitté de sa réception et de son renvoi.

Nous sommes heureux d'avoir pu contribuer au
succès si éclatant qu'a eu l'exposition que vous avez or-
ganisée avec tant d'esprit et de dévouement.

Je tiens à vous remercier tout spécialement
pour l'envoi du catalogue que nous conserverons soigneu-
sement à la bibliothèque du Musée. Nous avons lu avec
plaisir l'expression de votre gratitude qui termine votre
préface.

Veuillez agréer, mon cher Collègue, l'expres-
sion de mes sentiments les meilleurs.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur P.R. Rolland-Marcel
Directeur-Administrateur de la
Bibliothèque Nationale
Paris.

Journal dans

13 mars 1928

Cher Monsieur Leroy

J'ai le plaisir de vous faire savoir que le voyage du David s'est bien effectué Je suppose qu'à cette heure M. le Conservateur en chef Van Puyvelde vous aura accusé réception de notre Marat.

Contrairement à ce que j'espérais et à ce que nous avions convenu j'ai dû faire enregistrer moi même la caisse : la maison Chenue n'ayant envoyé personne à la gare. J'ai donc déboursé encore, avec les pourboires, nonante huit frs français dont je vous demanderais le remboursement. Je m'excuse de ce nouvel ennui.

Je vous ~~demanderais~~ ^{préviens} aussi de demander à Chenue qu'ils portent en compte un pourboire pour l'emballleur qui vraiment a fait du zèle. Je n'avais pas sur moi la monnaie pour le récompenser de son labeur précieux.

Croyez cher Monsieur Leroy, mes sentiments les plus cordialement dévoués et rappelez moi encore au bon souvenir de M. Marcel.
Votre



Bibliothèque Nationale

Paris, ce 21 Mars 1928

*Donner l'avis
mandat mort*

Cher Monsieur,

Je vous remercie
votre lettre du 13 et de la
bonne venue à la fête de
du départ du Danemark
de la negligence de
a valu un précieux

Je vous ai fait
après-midi un mandat international
de 98^{fr} pour vos déboursés
par :

Permettez-moi de me féliciter
encore de l'heureuse circonstance qui
m'a valu le plaisir de faire votre
connaissance et croyez je vous prie
cher Monsieur, à mes sentiments très
dévotés.

M. Leroy
58 rue de
Rebelleur



Le 20 Mars 1928

COUPON.
Peut être détaché par le destinataire.

Montant du Mandat en chiffres : 98^{fr}

Nom et adresse de l'expéditeur : M. Leroy, 58 rue de Rebelleur

TIMBRE du bureau d'origine

Le 20 Mars 1928

Leroy

Bibliothèque Na

Paris, ce 21 mars 1928

Donné David
mauvais mort

Cher Monsieur,

Je vous remercie de votre
lettre du 13 et de la peine que vous
avez prise à la fois du Nord au moment
du départ de David. Je m'excuse
de la négligence de Cherville qui vous
a valu un pareil dérangement.

Je vous ai fait envoyer cet
après-midi un mandat international
de 98^{fr} pour vos déboursés de
voilà Paris.

Permettez-moi de me féliciter
encore de l'heureuse circonstance qui
m'a valu le plaisir de faire votre
connaissance et croyez je vous prie
cher Monsieur, à mes sentiments très
dévoués.

Cherville

N°
Auxiliaire de la Presse

98, Boulev. Adolphe Max - Bruxelles
Fondé en 1919 Téléphone 243,02

Lit et voit tout ce qui est publié dans les journaux et les revues paraissant en Belgique et à l'Étranger et fournit des coupures sur tous sujets et personnalités.

Correspondants dans toutes les capitales

Extrait de

Adresse:

Date: **LE TEMPS, PARIS**

Signé:

26 JAN. 1928

AU JOUR LE JOUR

A la Bibliothèque nationale

L'exposition de la Révolution française

Il serait vain de vouloir ici décrire fidèlement l'exposition de la Révolution française, que M. Edouard Herriot a inaugurée cet après-midi. M. Roland-Marcel et les conservateurs de la Bibliothèque nationale sont arrivés à une véritable maîtrise dans l'art d'évoquer les grandes périodes de notre histoire. Leur nouvelle « rétrospective » est certainement la plus étonnante de toutes les synthèses réalisées, rue Richelieu, depuis 1924. On s'exposerait à en fausser le caractère si l'on énumérait tous les trésors réunis, pour quelques jours, dans la galerie Mazarine; ou du moins il faudrait, en citant chacune de ces pièces, indiquer ses caractéristiques, résumer son histoire, souligner son intérêt documentaire, et dégager sa signification symbolique.

Cette exposition peut se comparer, en effet, à une œuvre littéraire bien composée: il n'y manque rien de ce qui est nécessaire; mais on n'y trouve rien de ce qui serait inutile.

L'administrateur général de la Bibliothèque a parfaitement réussi la décoration dont nous avons déjà exposé le projet. Sous les soixante drapeaux révolutionnaires et sous les guirlandes de feuillages destinés à rappeler la fête de la Fédération, les bustes de Mirabeau, de Bailly, de Lalande, des Thouzet, de Barthélemy domineront, pensivement, la foule. La cimaise offre d'abord des gravures dont les sujets furent inspirés par la Révolution, mais dont l'art délicat montre comment l'esthétique du dix-huitième siècle se prolongea durant les années terribles; elle se prolongea, mais sans gêner en rien l'avènement d'un art nouveau, comme le prouve une collection de gravures où la satire devient plus caricaturale, et l'expression plus spontanée, plus populaire, plus brutale.

Le célèbre *Marat assassiné*, de David, prêté par le Musée royal de Bruxelles, attirera certainement tous les regards, et les retiendra longtemps. Ce mort parle; on éprouve le besoin, avant de quitter la salle, de revenir devant lui pour tenter de savoir ce qu'il nous dit, de l'autre monde.

Mais tout parle, et s'exprime clairement, dans cette exposition. L'imagination, sans doute, est un peu l'inspiratrice des pensées qu'on peut concevoir devant la table du Comité de salut public.

L'imagination, par contre, peut chômer dès que le visiteur se penche sur les vitrines; il devient même inutile de se rappeler les souvenirs scolaires: il suffit de regarder, de lire, et les événements surgissent à nos yeux en même temps que les hommes qui en furent les promoteurs, les acteurs, les victimes — ou, si l'on peut dire, les vivantes conséquences.

Les origines de la Révolution sont représentées par des éditions rarissimes de Montesquieu, des encyclopédistes, de Voltaire, de Rousseau (manuscrits autographes des *Confessions*), de Beaumarchais (le *Mariage de Figaro*). Ces précurseurs ont pour cortège des cahiers de doléances du tiers état et plusieurs documents relatifs aux États généraux, tels que le procès-verbal original du serment du Jeu de Paume, avec les signatures des députés.

Le drame, ensuite, se précipite: voici, datée du 11 juillet 1789, c'est-à-dire du vingt et unième jour après le serment du Jeu de Paume, la lettre par laquelle Louis XVI congédia Necker. Et la réponse de Necker, dont l'écriture semble trahir une grande émotion: « Votre Majesté perd l'homme du monde qui lui était le plus dévoué et, je vous le jure, Sire, le plus honnête homme... »

Le plan de la Bastille, les documents sur la prise et la démolition de la terrible forteresse, sur la nuit du 4 août, sur la fête de la Fédération, l'arrestation du roi, la journée du 10 août réclament plus impérieusement l'attention.

De même, les pièces concernant le séjour de la famille royale au Temple, le jugement et l'exécution du roi, la vie des émigrés apparaissent dans le déroulement des épisodes, comme des faits tragiques, mais moins importants que, par exemple, la proclamation des Droits de l'homme, le procès des Girondins, des Dantonistes, le 9 Thermidor, l'avènement du Directoire, et enfin, l'ascension de Bonaparte évoquée par la minute originale du traité de Campo-Formio, par des documents sur la campagne d'Égypte, puis sur la préparation, à Saint-Cloud, du coup d'État de Brumaire. Toute la vie militaire, depuis les engagements des volontaires en 1791, jusqu'au Consulat, est, du reste, merveilleusement évoquée.

M. Roland-Marcel et ses collaborateurs — MM. Dieudonné, P.-A. Lemoisne, Emile Leroy, Emile Dacier, Jean Babelon, David, Le Suffleur, Perrier, Roux, Pierre Caron — ont su mettre en valeur les grandes créations révolutionnaires; on voit, par exemple, les originaux des décrets instituant la division de la France en départements, l'ère républicaine, le système métrique; fondant l'Institut de France, l'École polytechnique et organisant l'instruction publique. Les grandes inventions — telles que celle du télégraphe Chappe — n'ont pas été oubliées. Une place importante a été réservée aux admirables livres édités pendant la tourmente, ainsi qu'à l'évolution des lettres, des arts, des mœurs. Une très belle collection de médailles, des plans et des cartes complètent cette reconstitution.

En sortant de la salle, on se prend à regretter que cet ensemble expressif soit condamné à disparaître dans quelques semaines, le 5 mars. Les Français vont souvent à Versailles, pour vivre quelques heures parmi les souvenirs de l'ancien régime; ils aimeraient, à plus forte raison, eux qui se considèrent comme les fils de 89, se recueillir parfois dans un temple consacré aux origines de la République.

Un musée de la Révolution française? Un musée permanent? Sa création exaucerait un des vœux les plus chers à M. Roland-Marcel qui propose d'utiliser, à cet effet, une partie du château de Vizille. Mais quelles reliques pourrait-on confier à ce musée? Les plus intéressantes sont certainement celles que l'on voit actuellement rue de Richelieu. Or, on ne saurait les enlever aux départements de la Bibliothèque nationale, aux Archives, aux musées nationaux, aux bibliothèques d'État, aux institutions diverses qui les ont prêtées. Le musée de la Révolution ne pourrait donc recevoir en dépôt que des copies et des reproductions; les quelques pièces authentiques dont il serait doté n'offriraient probablement pas le même intérêt que toutes celles dont l'ensemble va permettre au public convié rue de Richelieu d'embrasser une des périodes les plus pathétiques de notre histoire.

RAYMOND MILLET.

N°
e de la Presse

Adolphe Max - Bruxelles
Téléphone 243,02

qui est publié dans les journaux paraissant en Belgique et à l'Étranger et sur tous sujets et personnalités.

Correspondants dans toutes les capitales

Extrait de

Adresse:

Date: **17 Janvier 1928**

Signé:

N°
Auxiliaire de la Presse

98, Boulev. Adolphe Max - Bruxelles
Fondé en 1919 Téléphone 243,02

Lit et voit tout ce qui est publié dans les journaux et les revues paraissant en Belgique et à l'Étranger et fournit des coupures sur tous sujets et personnalités.

Correspondants dans toutes les capitales

Extrait de

Adresse:

Date:

Signé:

Un prêt artistique.

Le gouvernement belge vient d'autoriser, par faveur exceptionnelle, le musée de Bruxelles à prêter à la Bibliothèque nationale de Paris, pour l'exposition de la Révolution française, qui s'ouvrira le 27 janvier prochain, le célèbre tableau de David: « Marat », qui est une des gloires du musée et de la peinture française.

N°
Auxiliaire de la Presse

98, Boulev. Adolphe Max - Bruxelles
Fondé en 1919 Téléphone 243,02

Lit et voit tout ce qui est publié dans les journaux et les revues paraissant en Belgique et à l'Étranger et fournit des coupures sur tous sujets et personnalités.

Correspondants dans toutes les capitales

Extrait de

Adresse:

Date:

Signé:

Petites nouvelles

Le gouvernement belge a décidé d'envoyer, le 25 janvier, à l'administrateur de notre Bibliothèque nationale, une des plus belles pièces du Musée royal de Bruxelles, la célèbre toile de David, la *Mort de Marat*, pour l'exposition de la Révolution, que M. Roland-Marcel, avec ses collaborateurs, prépare dans la galerie Mazarine.

Extrait de: **La Métropole**

Adresse: **Anvers.**

Date:

Signé:

ARTS ET LETTRES

LA «MORT DE MARAT» A PARIS

Ce célèbre tableau, qui figure au Musée Royal de Bruxelles, sera, dans quelques jours, visible à Paris. Le gouvernement belge vient, en effet, de faire savoir à M. Roland-Marcel, administrateur de la Bibliothèque Nationale, que cette toile fameuse lui serait confiée pour figurer dans la galerie Mazarine pendant la durée de l'Exposition de la Révolution.

Arrest
N°
e de la Presse
Adolphe Max - Bruxelles
Téléphone 243,02

et voit tout ce qui est publié dans les journaux
et les revues paraissant en Belgique et à l'Étranger
et fournit des coupures sur tous sujets et personnalités.

Correspondants dans toutes les capitales

Extrait de : 17
Adresse : NOTRE JOURNALIER
Date : Dôme 1928
Signé : 6.

L'Exposition de la Révolution promet d'être un grand succès pour la Nationale

La galerie Mazarine n'est peuplée encore que de vitrines vides qui attendent les précieux documents appelés à faire bientôt revivre la période épique entre toutes : Quatre-vingt-neuf, Quatre-vingt-treize...

Mais au-dessus de la pompe un peu maniérée de la galerie, au-dessus des paysages qui semblent avoir été inspirés par Racan et des coquilles dorées où ne manquent que de rondes Amphitrites, quel frissonnement de drapeaux !

La Loi, la Liberté, les bonnets phrygiens et les piques, le chêne et l'olivier, se répètent cent fois dans une explosion tricolore.

On entre ainsi dans la galerie, le front levé, les regards attirés par ce chatoiement d'étendards. Et l'on s'arrête brusquement au milieu, où éclate, dans sa splendide solitude, le seul objet installé jusqu'ici : mais quel objet ! le *Marat assassiné* de David, prêté par le Musée de Bruxelles, et que l'on vient d'accrocher à l'instant.

Ce tableau de mort est plein d'une sorte de vie mystérieuse. Le sang coule encore. Le tumulte confus entourant l'intrépide criminelle, cette Charlotte misérable et douloureuse, les cris de Simone Evrard, il semble qu'on les entende vibrer au delà de cette cloison devant laquelle, livide dans la blancheur des linges, se détache le cadavre de Marat, du « Démon de la Révolution », qui fut mort bientôt, brûlé, dévoré par cette flamme, son farouche amour de la liberté, si le geste de la meurtrière avait tardé un peu plus...

David est froid à l'ordinaire : ce tableau vibre de passion contenue. Il fut peint avec des larmes. Il est lumineux comme du reflet d'un éclair.

Il vaut, me dit-on, un million et demi... C'est possible. Mais ce n'est pas sa valeur marchande qui, je crois, saisira d'émotion ceux qui, le 27 janvier, viendront le voir...

Marat mort tient la lettre ensanguinée que lui présenta Charlotte Corday. Du sang aussi, sur les papiers qui l'entourent et que David a peints scrupuleusement. Ces papiers, les dernières épreuves qu'il ait corrigées, on les verra dans une vitrine placée sous le tableau.

Et voilà des souvenirs, fussent-ils constituer seuls l'exposition, qui la feraient remarquable. Mais il y en aura d'aussi grands et d'aussi touchants, à foison : nous y reviendrons, et nous remercions M. Roland-Marcel d'avoir ressuscité pour nous l'une des plus passionnantes époques de l'histoire. — H. G.

N°
Auxiliaire de la Presse

98, Boulev. Adolphe Max - Bruxelles
Fondé en 1919 Téléphone 243,02

Lit et voit tout ce qui est publié dans les journaux
et les revues paraissant en Belgique et à l'Étranger
et fournit des coupures sur tous sujets et personnalités.

Correspondants dans toutes les capitales

Extrait de
Adresse :
Date :
Signé :

Un prêt artistique.

Le gouvernement belge vient d'autoriser, par faveur exceptionnelle, le musée de Bruxelles à prêter à la Bibliothèque nationale de Paris, pour l'exposition de la Révolution française, qui s'ouvrira le 27 janvier prochain, le célèbre tableau de David : « Marat », qui est une des gloires du musée et de la peinture française.

N°
Auxiliaire de la Presse

98, Boulev. Adolphe Max - Bruxelles
Fondé en 1919 Téléphone 243,02

Lit et voit tout ce qui est publié dans les journaux
et les revues paraissant en Belgique et à l'Étranger
et fournit des coupures sur tous sujets et personnalités.

Correspondants dans toutes les capitales

Extrait de
Adresse :
Date :
Signé :

— Le gouvernement belge a décidé d'envoyer, le 25 janvier, à l'administrateur de notre Bibliothèque nationale, une des plus belles pièces du Musée royal de Bruxelles, la célèbre toile de David, la *Mort de Marat*, pour l'exposition de la Révolution, que M. Roland-Marcel, avec ses collaborateurs, prépare dans la galerie Mazarine.

Extrait de: La Métropole

Adresse: Anvers.

Date:

Signé:

ARTS ET LETTRES

LA «MORT DE MARAT» A PARIS

Ce célèbre tableau, qui figure au Musée Royal de Bruxelles, sera, dans quelques jours, visible à Paris. Le gouvernement belge vient, en effet, de faire savoir à M. Roland-Marcel, administrateur de la Bibliothèque Nationale, que cette toile fameuse lui serait confiée pour figurer dans la galerie Mazarine pendant la durée de l'exposition de la Révolution.

cf 237

Dossier
27/5
no 3250

Monsieur le Conservateur en chef,

reçu le 33

Au reçu de la première lettre la photo a été envoyée sans même avoir reçu au préalable l'argent.

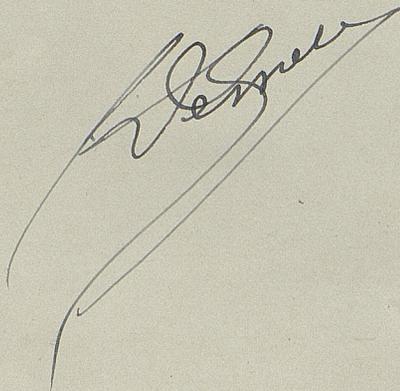
Cette photo doit s'être égarée.

Nous leur avons déjà écrit de s'adresser à Dietsich qui a des correspondants en Allemagne et pourra leur donner peut être satisfaction.

Nous ne pouvons pas risquer de faire un envoi d'une seconde épreuve, d'autant plus que nous avons peu de chance d'être payé. Il y a pour nous des formalités à remplir qui demandent plus de temps que cela ne vaut.

Votre dévoué

D'accord



Bibliographisches Institut AG.



Leipzig C1

Leiter der Bildstelle

Meyers Lexika · Duden · Wörter- und Sprachlehrbücher · Atlanten · Länderkunde
Reisebücher · Naturkunde · Brehms Tierleben · Meyers Klassiker · Literatur-, Kultur-
u. Weltgeschichte · Volkskunde · Meyers 90-Pf.-Bändchen · Zeitschrift »Atlantis« u. a.

Täubchenweg 17 · Postfach 438
Fernruf Sammel-Nummer 71246
Drahtanschrift: Lexikon Leipzig
Allgem. Deutsche Credit-Anstalt,
Leipzig · Sächsische Staatsbank
in Leipzig · Kreditanstalt der
Deutschen in Prag · Schweize-
rische Kreditanstalt in Zürich
Postscheckkonto: Leipzig 53823
Postsparkassenamt Wien 156086
Postsparkasse Belgrad Nr. 68230

An das
Musées des Beaux-Arts
Brüssel (Belgien)

Durch Eilboten!

Bibliographisches Institut AG. · Leipzig C1 · Postfach 438

Mitgliedsnummer B 15809 und 15810 des Bundes Reichsdeutscher Buchhändler (Fachschaft Verlag)

Ihre Zeichen

Ihre Nachricht vom

Unsere Zeichen

Tag

Pf/Co/Hb.

25. II. 1937

Sehr geehrte Herren !

Wir wären Ihnen sehr dankbar, wenn Sie uns die wiederholt erbetenen
Aufnahmen, des in Ihrem Besitz befindlichen Bildes "Marat assassiné"
von David recht bald senden würden, da wir mit der Drucklegung
unseres Werkes in Kürze beginnen wollen.

Hochachtungsvoll

BIBLIOGRAPHISCHES INSTITUT AG

Der Leiter der Bildstelle

[Handwritten signature in blue ink]

[Handwritten notes in red ink: "2. lettre", "2. lettre", "Quant aux", "photo servant", "enroulé"]

Bibliographisches Institut AG.

Leiter der Bildstelle

Meyers Lexika · Duden · Wörter- und Sprachlehrbücher · Atlanten · Länderkunde
Reisebücher · Naturkunde · Brehms Tierleben · Meyers Klassiker · Literatur-, Kultur-
u. Weltgeschichte · Volkshunde · Meyers 90-Pf.-Bändchen · Zeitschrift »Atlantis« u. a.



Leipzig C1

Täubchenweg 17 · Postfach 438
Fernruf Sammel-Nummer 71246
Drahtanschrift: Lexikon Leipzig
Allgem. Deutsche Credit-Anstalt,
Leipzig · Sächsische Staatsbank
in Leipzig · Kreditanstalt der
Deutschen in Prag · Schweize-
rische Kreditanstalt in Zürich
Postscheckkonto: Leipzig 53825
Postsparkassenamt Wien 156086
Postsparkasse Belgrad Nr. 68230

An das
Musée des Beaux-Arts
Brüssel (Belgien)

Durch Eilboten !

Bibliographisches Institut AG. · Leipzig C 1 · Postfach 438

Mitgliedsnummer B 15809 und 15810 des Bundes Reichsdeutscher Buchhändler (Fachschaft Verlag)

Ihre Zeichen

Ihre Nachricht vom

Unsere Zeichen

Tag

PF /HB

10.2.37

Sehr geehrte Herren !

Wir bitten Sie höflichst, uns von dem in Ihrem Besitz befindlichen Bild von David " Marat assassiné" eine gute Aufnahme senden zu wollen, die wir in einem demnächst in unserem Verlag erscheinenden Werk verwenden wollen. Sollten Sie keine Aufnahme zur Verfügung haben, wären wir Ihnen sehr dankbar, wenn Sie einen Ihnen bekannten Photographen beauftragen wollten, für unsere Rechnung ein Bild herzustellen.

Da die Angelegenheit sehr dringlich ist, bitten wir um umgehende Erledigung unserer heutigen Anfrage und zeichnen mit

vorzüglicher Hochachtung
BIBLIOGRAPHISCHES INSTITUT AG
Der Leiter der Bildstelle

gomi 2715

25 février 1937

Messieurs,

A la suite de votre première lettre nous vous adressé aussitôt l'épreuve du David "Marat mort dans sa baignoire. Nous nous étonnons qu'elle ne vous soit pas parvenue. Nous craignons que si nous vous en envoyons une seconde il en soit alors de même. Nous vous conseillons de vous adresser à la maison Dietrich, 10 rue du Musée qui a des représentants en Allemagne pourra plus facilement vous donner satisfaction.

Avec nos regrets ,agréez, Messieurs, nos salutations distinguées'

Bibliographisches Institut

Leipzig

Bibliographisches Institut AG.

Leiter der Bildstelle

Meyers Lexika · Duden · Wörter- und Sprachlehrbücher · Atlanten · Länderkunde
Reisebücher · Naturkunde · Brehms Tierleben · Meyers Klassiker · Literatur-, Kultur-
u. Weltgeschichte · Volkskunde · Meyers 90-Pf.-Bändchen · Zeitschrift »Atlantis« u. a.



Leipzig C1

Täubchenweg 17 · Postfach 438
Fernruf Sammel-Nummer 71246
Drahtanschrift: Lexikon Leipzig
Allgem. Deutsche Credit-Anstalt,
Leipzig · Sächsische Staatsbank
in Leipzig · Kreditanstalt der
Deutschen in Prag · Schweize-
rische Kreditanstalt in Zürich
Postscheckkonto: Leipzig 53823
Postsparkassenamt Wien 156086
Postsparkasse Belgrad Nr. 68230

An das
Musée des Beaux-Arts
Brüssel (Belgien)

Durch Eilboten!

Bibliographisches Institut AG. · Leipzig C1 · Postfach 438

Mitgliedsnummer B 15809 und 15840 des Bundes Reichsdeutscher Buchhändler (Fachschaft Verlag)

Ihre Zeichen

Ihre Nachricht vom

Unsere Zeichen

Tag

Pf/Wa/HB

18.2.37.

Sehr geehrte Herren!

Mit unserem Schreiben vom 10.2., baten wir Sie, uns eine Aufnahme, des in Ihrem Besitz befindlichen Bildes "David" Marat assassiné", zu senden.

Da wir das Bild bis heute noch nicht erhielten, wären wir Ihnen sehr verbunden, wenn Sie uns mitteilen könnten, wenn wir mit dem Eingang der Aufnahme rechnen können.

Hochachtungsvoll

BIBLIOGRAPHISCHES INSTITUT AG

Der Leiter der Bildstelle